

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le seize du mois d'octobre,
A la salle des Fêtes de SAINT HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 10 octobre 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, Yves-Marie PARENT, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Maxime MARTIN, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Laurence RACINE, Régis LIGIER, Véronique TATU, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : François JACQUOT donne procuration à Roland MARTIN, Brigitte MAIRE donne procuration à Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN donne procuration à Martial CORDIER, Julien NAEGELEN donne procuration à Sébastien BARRAS, Alexandre MONNET donne procuration à Fernande SPIELMANN, Constant CUCHE donne procuration à Régis LIGIER, Jean-Michel FEUVRIER donne procuration à Karine TIROLE, Patricia PARATTE donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Sonia BOICHAT donne procuration à Dany KRASAUSKAS, Dominique BERNARD donne procuration à Franck VILLEMAIN

Excusés : Jean-Paul FEUVRIER, Catherine RACINE représentée par Laurence RACINE, Nicolas JUBIN représenté par Yves JUBIN

Absents : Christel PILLOT, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Yves-Marie PARENT

MEMBRES :	En exercice : 65	Présents : 51	Ayant pris part à la délibération : 61
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2025-10-05	Objet : FINANCES : Décision modificative n°2 : Budget général
---	--

Régularisation de la cession au Département du Doubs du Collège Mont Miroir de Maîche (2009)

Il y a lieu de procéder à la régularisation des écritures de cession du Collège Mont Miroir de Maîche au

Communauté de communes du Pays de Maîche

24, rue Montalembert 25 120 Maîche

Tél : 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr

Département du Doubs. Le collège a été cédé pour l'€ symbolique par acte notarié du 28/04/2009. Ce collège était entré dans le patrimoine de la Communauté de Communes à la suite de la dissolution du SIVOM en 2001 avec transfert intégral du patrimoine du SIVOM à la CCPM sans aucune contrepartie.

Après quelques recherches, il semblerait que cette situation est liée au fait que le SIVOM, au début des années 70, avait construit les bâtiments du collège Mont-Miroir pour le compte du Conseil Général et sans que les régularisations comptables n'aient été faites à l'époque.

Les écritures comptables de sortie de cet actif n'ont pas été enregistrées. Ainsi, le collège figure toujours dans notre inventaire pour un montant de 1 694 540.39€ pour les divers bâtiments (internat, externat, bâtiment administration-restauration, atelier complémentaire, gymnase et des logements) et les parcelles AB 245 et 257. La parcelle bâtie « AC 251 Rue du Collège » doit également être sortie de notre inventaire pour un montant de 8 793.33 €.

Cette cession est comptabilisée au compte 204412 Chapitre 041 Dépenses d'investissement « Subventions d'équipement versées Organismes publics – Bâtiments et installations » pour un montant de 1 703 333.72 €.

Ecritures de neutralisation des amortissements pour le compte 204412 Collège Mont Miroir de Maîche

La réglementation comptable offre la possibilité, en nomenclature M57, de procéder à la neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées, ce qui permet de limiter les conséquences budgétaires de l'amortissement.

Par conséquent, il est convenu de procéder à la neutralisation des amortissements pour le compte 204412 « Opération Collège Mont Miroir de Maîche » et d'effectuer le rattrapage des amortissements depuis 2010. Le montant total des amortissements s'élève à 851 666.85 € (durée d'amortissement 30 ans). Il convient ainsi de comptabiliser les écritures d'amortissement et dans un même temps, de procéder aux écritures de neutralisation des amortissements pour 851 666.85 €.

Vu le budget primitif Budget Général 2025 voté le 10 avril 2025,

Vu le besoin de régulariser la cession du collège de Maiche, il y a lieu d'ouvrir des crédits à l'article 204412 Chapitre 041 Dépenses d'investissement « Subventions d'équipement Organismes publics – Bâtiments et installations » pour un montant de 1703 333.72 €,

Vu le besoin d'ouvrir des crédits à l'article 21312 Chapitre 041 Recettes d'investissement « Constructions bâtiments scolaires » pour un montant de 1 694 540.39€ à l'article 2115 Chapitre 041 Recettes d'investissement « Terrains bâtis » pour un montant de 8 793.33,

Vu le besoin de procéder aux écritures d'amortissement à la suite de la cession du collège de Maiche, il y a lieu d'ouvrir des crédits à l'article 6811 Chapitre 042 « Dotation aux amortissements et provisions » Dépenses et chapitre 040 articles 2804412 Recettes d'investissement pour un montant de 851 666.85 €,

Vu le besoin de procéder aux écritures de neutralisation de ces amortissements, il y a lieu d'ouvrir des crédits à l'article 198 Chapitre 040 Dépenses « Neutralisation des amortissements » et à l'article 77681 Chapitre 042 Recettes « Neutralisation des amortissements » pour un montant de 851 666.85 €,

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE VALIDE la décision modificative n°2 au budget général comme énoncé ci-après :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision modificative n°2 Budget Général

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	851 666.85 €	0.00 €	0.00 €
R-77681 : Neutralisation des amortissements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	851 666.85 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	851 666.85 €	0.00 €	851 666.85 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	851 666.85 €	0.00 €	851 666.85 €
INVESTISSEMENT				
D-198 : Neutralisation des amortissements	0.00 €	851 666.85 €	0.00 €	0.00 €
R-2804412 : Amort. subv. nature org. publics - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	851 666.85 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	851 666.85 €	0.00 €	851 666.85 €
D-204412 : Subv. nature org. publics - Bâtiments et installations	0.00 €	1 703 333.72 €	0.00 €	0.00 €
R-2115 : Terrains bâtis	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 793.33 €
R-21312 : Constructions bâtiments scolaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 694 540.39 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	1 703 333.72 €	0.00 €	1 703 333.72 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	2 555 000.57 €	0.00 €	2 555 000.57 €
Total Général		3 406 667.42 €		3 406 667.42 €

Pour copie conforme,
 Le Président,
 Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...
 Délibération rendue exécutoire par le Président
 après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 61
 Voix contre : 0
 Abstention : 0